

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hôpital Casablanca 20000 - Tél : 05 22 36 45 45 (TÉL) - Fax : 05 22 22 78 48 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-515249

ND: 29650

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 1658		Société :	
<input type="checkbox"/> Actif		<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Nom & Prénom : Hafid Benjamaa		<input type="checkbox"/> Autre :	
Date de naissance :			
Adresse :			
Tél. 05 22 36 20 59		Total des frais engagés : 1036, 50 Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Dr Abdellah MAMOU Neuro-psychiatre 38, Bd. Rachidi, Casablanca Tél: 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10 INP 091097436	
Date de consultation :	23/04/20
Nom et prénom du malade :	EL NELLAKH Soumia
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	Trouble anxiety
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.	
Fait à :	Le : 23 JUIN 2020
Signature de l'adhérent(e) :	



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/04/20 CNPSg			400,00	Dr Abdellah MAMOU Neuro-psychiatre 38, Bd R�mi, Casablanca Tél. 0522 47 60 00 / 0522 47 60 10 M. 091097436

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Remiseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE TAHAR TOUFIK	23/4/2020	636,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

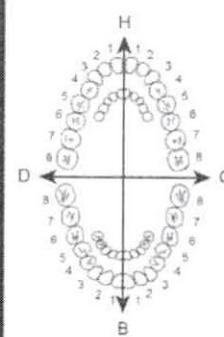
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

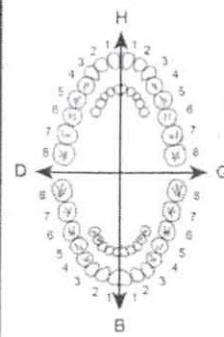
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553
B	
G	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عبد الله مامو Docteur Abdellah MAMOU

NFURO - PSYCHIATRE

BU D'Angers

en expertise médicale

Ex. attaché des Hôpitaux de paris
Médecin Expert auprès des Tribunaux

1

اختصاصي في الأمراض العقلية و النفسية
حاائز من جامعة أنجي على دبلوم
الخبرة الطبية
ملحق سابق بمستشفيات باريس
طلب محلف لدى المحاكم

Casablanca Je

23.04.20

1

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
- SOLIAN 50mg, cp B 30
P.P.V : 85,10 DH

6 116000 061458

7^m Sounie EL M'ELLA KH

130200-
x2) - Tres Zeru
n cedula me L
11

3570 = 317007 0.5

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
SOLIAN 50mg cp B 30
P.P.V : 85,10 DH

6 118000 061456

for $1/2$ 0 $1/2 \times 10$ j

~~Q~~ ~~XV~~ = Solution to  1

Ti 636,90 12
Dernier de Traitement 2 200,00 DR AT 200,00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaï Casablanca
SOLIAN 50mg, cp. B 30
P.P.V : 85,10 DH

6 118000 06145

LOT 1928RB-2
PER 2022
PPV 35-70

35,20



130,20

PPV 130DH20
PER 02-22
LOT J446-2



130,20

PPV 130DH20
PER 12/21
LOT 12939

